

L'ABSTINENCE DANS L'EGLISE LATINE

Sa définition

A'ABSTENIR de quelque chose, c'est s'en priver, et le mot de privation implique l'idée de peine et de souffrance. Le chrétien évite ce qui est défendu ; bien plus, il s'abstient de ce qui est permis, et cela dans un but de purification et d'expiation. Le mot abstinence pris dans son acception la plus générale indiquerait la privation de toutes sortes de plaisirs. C'est ce que nous chantons dans l'hymne des Matines du Carême :

*Utamur ergo parcius
Verbis, cibis et potibus,
Somno, jocis et arctius
Perstemus in custodia.*

Cette abstinence générale que nous recommande l'Eglise pendant le temps du Carême est simplement de conseil, de direction ; le précepte auquel elle nous oblige se limite actuellement au manger et porte à la fois sur la quantité et sur la qualité des mets.

On croit ordinairement que l'abstinence a toujours été pratiquée comme elle l'est aujourd'hui, mais une étude même rapide de la question, montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Dans la primitive Eglise, l'abstinence était essentiellement liée au jeûne ; plus tard, par suite du relâchement de la discipline, l'Eglise a